

AR Prefecture

063-200072080-20230124-CC20230103-DE
Reçu le 30/01/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 40

Votants : 48

L'an deux mille vingt-deux, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 janvier 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-01-03

OBJET :

**ACCORDS DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMME D'INTERET
GENERAL (PIG)**

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Christian JEROME ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Christiane MOUGEL ayant donné procuration à Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Patrick GIDEL ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Préfecture

063-200072080-20230124-CC20230103-DE

Reçu le 30/01/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L303-1, L321-1 et suivants,

Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer relatives aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements signée entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, le 04 juillet 2018, précisant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes dans le cadre du PIG (Programme d'un d'Intérêt Général) départemental,

Vu la délibération en date du 22 février 2022 approuvant la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 ans,

Vu les dossiers de demande de subvention suivants reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
Monsieur Albert CHAFFRAIX	PO	Lieu-dit Les Arses 63640 BIOLLET	Travaux d'autonomie de la personne	4 482,00 €	2 254,10 €	5,00%	2 465,10 €	55,00 %
Madame Joëlle PERONY	PO	4, l'étang des Ouches-63390 St Gervais-d'Auvergne	Travaux d'autonomie de la personne	8 341,00 €	417,05 €	5,00%	4 587,55 €	55,00 %

Propose au Conseil Communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AR Prefecture

063-20007200-20230104-023103-04
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
Reçu le 30/01/2023

adopte ces propositions

- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,
- dit que les crédits seront inscrits au C/6557 du budget principal de la Communauté de Communes pour 2023.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité au siège de la Communauté de Communes à Saint Eloy les Mines, le 24 janvier 2023.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes